

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **du Lundi 5 Juillet 2021**

**Présents** : Mesdames ETIEVANT HUARD Christiane - SEIBEL Marie-Thérèse, TAIN Monique et VERDEL Géraldine et Messieurs BILLET Jérôme, DECHAUME José, CHOULOT Alain, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel et VINCENT Jérôme

**Secrétaire de séance** : VINCENT Jérôme

### **Validation du compte rendu du 31 Mai 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Travaux périscolaires**

Le conseil municipal prend acte de la délibération du conseil communautaire du 8 juin 2021 concernant le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ASLH de Saint-Lothain.

Le cabinet d'architecte BEURET RATEL a été retenu pour ce marché.

L'opération comprendrait entre autres :

- ↳ Création d'un ascenseur extérieur au bâtiment pour répondre aux normes accessibilité,
- ↳ Réhabilitation complète des locaux ALSH (électricité, plomberie, sol, plafond, peinture...),
- ↳ Reconfiguration de certaines pièces (création de sanitaires)

### **Parcelle de bois (AR n°364)**

Suite à l'étude réalisée par l'ONF sur cette parcelle, le conseil municipal décide qu'il n'y a pas nécessité d'acquérir ce bien.

### **Travaux sylvicoles :**

Concernant les travaux d'entretien d'un chemin et la création d'une place de retournement sur une parcelle de bois communal (AD N° 68 – AD N° 70), il est nécessaire de conventionner avec le propriétaire de la parcelle ZK 31 afin de stocker le bois issu des travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à réaliser cette convention.

### **Devis de branchements d'eau potable**

Après consultation de quatre entreprises pour la réalisation de travaux de raccordement d'eau pour 6 branchements distincts, l'entreprise TLM du Revermont est retenue à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux pour un montant global de 16 914,70 € HT (20 297.64 € TTC)

Conformément à la délibération du 6 février 2017 fixant le tarif de raccordement, les demandeurs devront signer une convention avec la commune avant réalisation des travaux de manière à régler le coût de ces interventions.

### **Constitution d'une commission d'appel d'offres pour les travaux d'eau potable**

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux de réseau d'eau, il convient de mettre en place une commission pour l'ouverture des plis.

Cette commission sera composée de : ETIEVANT HUARD Christiane, BILLET Jérôme, GUINCHARD Gérald, DECHAUME José, VINCENT Jérôme, CHOULOT Alain et MICHELET Dominique.

### **Achat d'une parcelle de terrain (AI 67)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle (AI 67) de 6 m<sup>2</sup> au tarif de 25 € du m<sup>2</sup> soit 150 € pour la parcelle. La commune prendra à sa charge les frais notariaux correspondant.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Devis de géomètres pour le bâtiment administratif**

Suite à la consultation de trois géomètres pour la réalisation d'un plan topographique et le relevé intérieur du bâtiment et plan des façades pour le bâtiment administratif (agence postale), le devis du cabinet COLIN est retenu à l'unanimité pour un montant de 1 890 € HT (2 268,00 € TTC)

### **Rapport du groupe de travail (aménagement zone de loisirs city parc, terrain de pétanques...)**

Christiane ETIEVANT et Gérald GUINCHARD présentent au conseil municipal le rapport du groupe de travail pour la zone de loisirs.

Proposition de la commission :

- ↳ Réalisation d'un city parc en lieu et place du parking existant à l'aire du jeu parcelle AL 178,
- ↳ Création d'un nouveau parking face à l'aire de jeu et aménagement du terrain parcelle AL 177,
- ↳ Réaménagement du terrain de pétanque situé sur la parcelle AL 9.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet et souhaite que parallèlement soit étudiés des travaux de sécurisation routières sur ce secteur.

La commission se réunira le 15 juillet 2021 pour poursuivre et mettre en place la stratégie quant à la gestion de ce dossier.

### **Photocopieur secrétariat de mairie**

Pour rappel, le conseil municipal avait mandaté le maire le 8 mars 2021 pour choisir le futur prestataire concernant le photocopieur de la mairie.

La société Avenir Bureautique a été retenu pour un contrat de location de 63 mois au tarif suivant :

- ↳ 48 HT / mois de location,
- ↳ Coût copie : 0.004 € HT pour noir et blanc et 0.04 € HT pour couleur.

### Questions diverses

#### Réunion RPI du 2 juillet 2021 :

Lors de la réunion du RPI, il a été décidé à l'unanimité des membres présents d'investir dans le projet du socle numérique proposé par l'éducation nationale.

Sur notre RPI 3 classes sont éligibles à ce dossier à concurrence de 3 500 € par classe subventionné à 70 %.

Suite à une évaluation des besoins par les enseignants, le RPI a validé la consultation pour l'acquisition de 6 tablettes et 11 ordinateurs portables.

Le conseil municipal valide un budget de 8 000 € TTC pour les classes de Saint-Lothain.

La commande pourrait avoir lieu courant juillet 2021 afin équiper rapidement les écoles pour la rentrée 2021-2022.

#### Parcelles à entretenir autour de la station de traitement d'eau potable :

Le conseil municipal mandate José DECHAUME pour solliciter l'entreprise DEBOUCHE afin de nous faire une proposition d'entretien pour cette parcelle.

#### Comité des fêtes : stockage du matériel

Dominique MICHELET informe le conseil municipal d'un courrier du comité des fêtes concernant le stockage de ces chapiteaux dans l'ancien presbytère.

Le conseil municipal propose de mettre à disposition une partie de son bâtiment situé route de Passenans pour stocker le matériel ne rentrant pas le local du terrain de sport.

#### Prochain Conseil Municipal :

Le Lundi 6 Septembre 2021

#### La séance de conseil est levée à :



The image shows a handwritten signature in black ink on the left, which is connected by a thin line to an official circular seal on the right. The seal features the text 'MAIRIE DE SAINT-LOTHAIN' around the top edge and '39230' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms depicting a building and a figure.